



Fiers de notre travail



Christian PONS
Président de l'UNAF

Normes environnementales

Comment peut-on envisager ou penser que les normes environnementales soient la cause profonde du malaise agricole ? Nos élus, dans leur grande majorité, pensent qu'en les allégeant nos agriculteurs seront plus compétitifs par rapport au marché mondial. A l'heure où partout la biodiversité – et particulièrement les insectes pollinisateurs – s'effondre, à l'heure où le bouleversement climatique s'accroît, à l'heure où les rendements se réduisent, c'est une erreur gravissime. Ce libéralisme démagogique qui marque une vraie régression fait fi des agriculteurs eux-mêmes, des consommateurs, de la qualité de notre alimentation, de notre santé et de notre environnement. Nos décideurs se trompent encore une fois. Comme trop souvent, ils modifieront, vingt ou trente ans plus tard, ce qu'ils s'approprient à voter aujourd'hui, car ils ont toujours une « guerre » de retard. En fait, le principal problème pour qui veut bien écouter le monde agricole concerne le REVENU du travail. Nos exploitations agricoles, nos agriculteurs et nos agricultrices, nos apiculteurs et nos apicultrices doivent pouvoir vivre décemment sans devoir compter sur des aides toujours aléatoires. Mais pour cela, de grandes réformes et un changement structurel de notre agriculture sont obligatoires. Et urgents ! Mais pour l'instant, aucune stratégie concrète ne se dessine pour redresser la situation... Il est assez paradoxal d'entendre nos élus au travers de nos rencontres, de nos courriers, de notre combat syndical nous affirmer leur soutien aux apiculteurs, à l'abeille, à la biodiversité et à l'environnement en général. Et par la suite les voir s'approprier à voter un allègement des contraintes environnementales qui prévoit notamment le retour des pesticides, et en particulier des néonicotinoïdes « tueurs d'abeilles ». Qui peut croire un seul instant qu'un retour des pesticides améliorera le revenu des agriculteurs ? Soyez certains d'une chose, l'UNAF sera comme toujours à la pointe du combat syndical et juridique sur ce dossier.

ONF

Nous avons été contactés par l'ONF pour un rendez-vous à son siège le 17 décembre dernier sur la question importante de l'apiculture dans les forêts domaniales qu'il gère. Plusieurs points ont été abordés :

- Le nombre de ruches par emplacement : l'ONF a accepté de relever le seuil à 100 ruches, aussi bien en période de récolte qu'en hivernage (la ruche ne comptant que pour une demi-ruche).
- Les distances entre ruchers : après avoir réalisé des tests sur le terrain, l'ONF accepte de les supprimer, car visiblement il n'y a pas de problème. Cependant, si des difficultés ou des tensions apparaissent, il se réserve la possibilité de modifier ce point ultérieurement.
- La durée du contrat d'autorisation : accord pour l'ajout du mot « renouvelable ».
- Baisse du coût des emplacements des ruchers et paiement échelonné : refus catégorique, car trop d'administratif pour l'ONF et donc trop de frais... Rappelons qu'en Espagne, l'installation de ruches en forêt est gratuite !

Nous avons également demandé une plus forte proportion d'arbres mellifères dans les nouvelles plantations car nous sommes loin du compte. Mais il y a encore beaucoup de travail de persuasion à faire car les résineux et les intérêts économiques à court terme demeurent toujours la boussole de l'ONF... Ces différents points devront nous être confirmés par écrit très prochainement. Une nouvelle fois, l'UNAF a joué son rôle de syndicat national pour porter auprès des décideurs les demandes légitimes des apiculteurs.

Assurances

Au terme de longues négociations, l'UNAF a conventionné avec l'assureur Groupama et l'entreprise de collecte des redevances éco-emballage Adelphe, filiale de CITEO, pour répondre au plus près aux besoins de nos apiculteurs et apicultrices. Cette année, l'UNAF a obtenu son immatriculation à l'ORIAS sous le numéro 24 00 69 29 et devient, à compter de janvier 2025, distributeur en assurance, ce qui lui donne le mandat pour agir en lieu et place de ses adhérents et ainsi obtenir, via le contrat collectif, des tarifs très avantageux. Ainsi, grâce à ces contrats collectifs, nous avons pu obtenir :

- Côté assurances : 3 choix de formules, de la RC à une couverture très large des dommages, en incluant chacune la protection juridique sur les marchés.
- Côté éco-emballage : un tarif unique à la ruche qui couvre TOUS les produits issus de la ruche (du miel à tous ses dérivés).

Bien entendu, cette description n'est pas exhaustive et je vous invite à retrouver sur notre site Internet (<https://www.unaf-apiculture.info>) les informations complètes relatives à ces contrats, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Candidature des paysages de lavandes à l'UNESCO

L'UNAF a été sollicitée par des sénateurs de la Drôme, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence pour prendre part au premier colloque international de la candidature des « Paysages de lavandes de Provence » au Patrimoine mondial de l'UNESCO, qui s'est tenu au Sénat le 16 décembre. Cette démarche reflète une volonté de préserver un patrimoine vivant essentiel pour l'avenir de la biodiversité et des pratiques agricoles durables. Si cette candidature est acceptée par l'UNESCO, cette reconnaissance légitime constituera un levier important pour la promotion des valeurs d'écologie, du respect du savoir-faire traditionnel et du vivant, tout en offrant une visibilité mondiale à l'apiculture française. Et une belle vitrine pour nos apiculteurs provençaux et leur emblématique miel de lavande ! Nous ne pouvons que nous en réjouir ! C'est encore une fierté pour nous d'y contribuer.

Que cette année 2025 soit douce, riche en moments partagés et porteuse d'espoir pour une nouvelle saison apicole pleine de succès et de biodiversité préservée. De belles miellées, de belles colonies pour le plus grand bonheur des apicultrices, des apiculteurs et des consommateurs !